

Service des Sports

Tél. : 04 240 66 06

Fax : 04 240 66 03

Les chèques sport, pour qui, comment ?

1. **Pour les enfants de 6 ans à 18 ans habitant Herstal ;**
2. **Attestation** délivrée par le service des Sports et à faire compléter par le club ;
3. **Composition de ménage** (à demander par le demandeur – gratuit quand « délivré pour chèque sport ») ;
4. **Avertissement extrait de rôle** revenu 2009 – exercice 2010 (pour la saison sportive 2011-2012) ;
5. **Le club doit être affilié à SODEXO** (c'est le club qui percevra les chèques).

Remarque : l'endroit du club n'a pas d'importance pour autant qu'il soit affilié.

Remarque : à Liège c'est l'asbl COUP D'ENVOI qui donne les chèques sports.